



REPUBLIQUE FRANCAISE    Commune    **BOURBONNE LES BAINS**    **DEL-2023- 28**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents    15
- votants     17
- absents     2

**Du mardi 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 11 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Demande d'attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2023**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2023

Procurations : Catherine THIVET À Emilie BEAU, Damien CORNU À André NOIROT

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret d'application du 16 août 1901,*

*VU les articles 9-1 et suivants de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*

*VU l'étude des dossiers des demandes de subvention lors de la Commission Municipale « Affaires Culturelles » du lundi 13 février 2023,*

*VU le Budget Primitif Principal de l'exercice en cours,*

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Bourbonne les Bains apporte un soutien financier aux associations de secteurs divers,



Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<b>Subventions communales</b>	
<b>Associations</b>	<b>Montants proposés</b>
<b>Associations sportives</b>	
Tennis Club Bourbonnais	1 300.00 €
Les Pêcheurs de l'Apance	200.00 €
Club Bourbonne 2001 – Les Marcheurs de l'Apance	1 000.00 €
Gym Volontaire l'Effort	500.00 €
Club Twirling les Hirondelles	800.00 €
Foyer socio-éducatif du Collège Montmorency	1 000.00 €
Team Mixel Racing	300.00 €
Les Dauphins Bourbonnais	200.00 €
Boxing Club Bourbonnais	2 000.00 €
<b>Association d'utilité publique</b>	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 500.00 €
<b>Associations patriotiques</b>	
Fédération André MAGINOT	450.00 €
Union Nationale des Combattants	450.00 €
Comité du Souvenir Français	450.00 €
Fédération Nationale des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche	450.00 €
<b>Association animative</b>	
Sud Haute-Marne Multimédia	2 000.00 €
<b>Associations culturelles</b>	
ATAW	200.00 €
Association pour le Développement du Pays des 3 Provinces	450.00 €
<b>Association scolaire</b>	
Association des Parents d'Elèves de Bourbonne les Bains	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 750.00 €</b>

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Octroyer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Principal 2023.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Principal 2023.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 12 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT